

EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV FINANCIAL BONDS

*Tirer parti du marché des obligations financières par
une approche d'investissement opportuniste*



COMMUNICATION PROMOTIONNELLE : Il s'agit d'une communication marketing. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. EdR SICAV Financial Bonds est un compartiment de la SICAV française agréé par l'AMF et autorisé à la commercialisation en Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg et Portugal.

Chaise par le designer
Philippe Druillet,
salons de la banque,
Paris

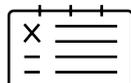


**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

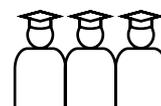
Notre conviction : les banques et les compagnies d'assurance répondent à des exigences réglementaires strictes et disposent d'un capital excédentaire conforme à la réglementation en vigueur. Ces atouts solides en matière d'investissement leur permettent de traverser les périodes d'incertitude.



Une approche non-indicielle destinée à exprimer nos convictions



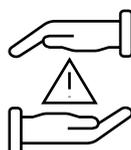
Date de lancement : 10/03/2008



3 gérants/analystes dédiés avec + de 15 ans d'expérience en moyenne



Horizon d'investissement de 3 ans minimum



Risque de perte en capital et de crédit



Classification SFDR² Article 8

Équipe d'investissement

Le fonds est géré par trois spécialistes expérimentés en dette financière possédant **une excellente maîtrise de l'environnement réglementaire et juridique** et évoluant au sein d'une équipe de gestionnaires de portefeuille et d'analystes crédit chevronnés.



Julien de SAUSSURE

Gérant principal



Benjamine NICKLAUS

Co-gérante



Miguel RAMINHOS

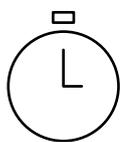
Gérant/Analyste

L'identité des gestionnaires de fonds dans ce document peut changer pendant la durée de vie du produit.

1. Indice de référence : 80% de l'indice ICE BofA Euro Financial et 20% de l'indice ICE BofA Contingent Capital (EUR hedged).

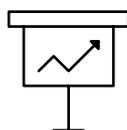
2. Classification SFDR : La politique d'investissement d'un fonds peut changer au fil du temps et, par conséquent, sa classification dans le cadre du Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) peut changer. Si vous avez des doutes sur la classification SFDR d'un fonds, veuillez contacter votre conseiller habituel. Article 8 : Fonds promouvant des caractéristiques environnementales et sociales.

Pourquoi investir dans des obligations financières ?



Exploiter les primes de complexité et de subordination³

dont l'objectif consiste à extraire un surcroît de rendement propre à la dette financière avec un risque modéré



Profiter d'une opportunité d'investissement attractive

où l'incertitude réglementaire est désormais maîtrisée suite aux multiples changements de réglementation édictés après 2008 ayant mené à un renforcement significatif des bilans



Les sociétés financières font partie des secteurs les mieux notés sur le plan ESG⁴

grâce à des fondamentaux solides et des caractéristiques techniques favorables

Stratégie d'investissement

Accès aux primes de complexité et de subordination³ des banques et des compagnies d'assurance dans les pays dotés d'un système financier solide et sain.

Le fonds investit dans l'ensemble de la structure du capital des émetteurs financiers européens en utilisant toute la gamme des instruments disponibles, de l'obligation senior⁵ à l'obligation contingente

convertible (Coco) la plus junior. La dette subordonnée⁶ des compagnies d'assurance est également utilisée comme un élément de diversification clé.

Le fonds limite son investissement dans les obligations contingentes convertibles à un maximum de 50% afin de maintenir une approche équilibrée entre la génération de rendement et la gestion du risque.

Univers d'investissement

Le fonds peut investir dans le monde entier mais s'est historiquement concentré sur les émissions financières européennes libellées en EUR, USD et GBP, sans contrainte de notation et couvrant l'ensemble de la structure de subordination. Il n'a cependant pas vocation à détenir d'actions préférentielles⁷ ou d'obligations hybrides⁸.

L'univers d'investissement se compose, par ordre de subordination, des obligations senior, Tier 1, Tier 2 et des obligations contingentes convertibles des sociétés financières. Cet univers est suffisamment profond et stable pour permettre à l'équipe de rester très sélective dans la construction et la gestion du portefeuille quel que soit le contexte des marchés.

3. La prime de complexité et de subordination désigne le surplus de rendement que les investisseurs peuvent obtenir en compensation des risques associés aux investissements dans la dette financière.

4. Environnementale, Social, Gouvernance.

5. La dette senior est une dette privilégiée. Elle bénéficie de garanties spécifiques permettant son remboursement prioritaire par rapport aux autres dettes (appelées dettes « subordonnées »).

6. La dette subordonnée présente la caractéristique particulière d'être remboursée après le remboursement des autres créanciers de cette dette. Une dette subordonnée est un instrument financier dont le niveau de risque est élevé.

7. Les actions préférentielles désignent une catégorie de titres offrant des prérogatives spécifiques comme un droit de vote ou des dividendes majorés.

8. Les obligations hybrides englobent les dettes à durée de vie illimitée ou celles qui présentent des possibilités de se transformer, par la suite, en des capitaux propres.

Principaux risques d'investissements

INDICATEUR DE RISQUE :

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque note sur une échelle de 1 à 7 cet OPC. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres OPC et la mention d'une catégorie 1 ne signifie pas que l'investissement est dépourvu de risque. En outre, il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Cet indicateur part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée de cet OPC. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée de cet OPC. Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital : L'OPCVM ne garantit ni ne protège le capital investi ; l'investisseur peut donc ne pas récupérer l'intégralité de son capital initial investi même s'il conserve ses parts pendant la durée de placement recommandée.

Risque de crédit lié aux investissements dans des titres spéculatifs : L'OPCVM peut investir dans des émissions de pays ou de sociétés notés, au moment de l'achat, comme « non-investment grade » par une agence de notation (notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou toute autre notation équivalente attribuée par une agence indépendante qui dispose d'une notation interne équivalente émise par la société de gestion) ou qui sont considérés comme équivalents par la société de gestion. Ces émissions sont des titres jugés spéculatifs et présentent un risque plus élevé de défaillance de l'émetteur. Cet OPCVM doit être considéré

comme partiellement spéculatif et s'adresse spécifiquement aux investisseurs conscients des risques inhérents à l'investissement dans ces titres. Ainsi, l'utilisation de titres « high yield » (titres spéculatifs présentant un risque plus élevé de défaillance de l'émetteur) peut entraîner un risque plus important de baisse de la valeur liquidative.

Risques liés aux obligations convertibles contingents (Cocos) : Les Cocos sont des titres de créance subordonnés émis par des établissements de crédit ou des compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui ont la particularité d'être convertibles en actions, ou dont la valeur nominale peut être réduite (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « trigger », préalablement défini dans le prospectus. Un Coco comporte une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de détérioration de sa situation financière. Outre le risque de crédit et de taux d'intérêt inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur du Coco par rapport à celle des autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les termes de la Coco concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une réduction permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en actions.

Risque de taux d'intérêt : En détenant des titres de créance et des instruments du marché monétaire, les fonds sont exposés aux variations des taux d'intérêt. Ce risque se définit comme une hausse des taux d'intérêt qui entraîne une baisse de la valeur des obligations et donc une baisse de la VNI du fonds.

Caractéristiques du fonds*

Objectif d'investissement : L'objectif du fonds est de surperformer son indice de référence sur la période d'investissement recommandée au travers d'un portefeuille principalement investi dans des titres obligataires émis par des institutions financières internationales.

Devise de référence : EUR

Date de lancement : 10/03/2008

Codes ISIN : Part A : FR001034495 / Part I : FR0010584474

Souscription initiale minimum : Part A : 1 part / Part I : € 500 000

Frais de gestion : Part A : 1,15 % max. / Part I : 0,55 % max.

Frais de gestion variable : 20 % de la performance supérieure à l'indice de référence

Commission de souscription : Part A : 1% max. / Part I : néant

Frais de rachat : Néant

Indice de référence : 80 % ICE BofA Euro Financial + 20 % ICE BofA Contingent Capital Index Hedged EUR

Horizon d'investissement recommandé : > 3 ans

* Les parts présentées dans ce document sont les principales parts en EUR. Le comparatif dispose par ailleurs de parts en USD, CHF, GBP.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre interlocuteur commercial.

Novembre 2024. Document non contractuel conçu à des fins d'information uniquement. Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces informations. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. En cas de doute sur votre capacité à souscrire dans un OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel. Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers. Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est ainsi recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'information clé (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale, remis avant toute souscription et disponibles en français et en anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center" ou gratuitement sur simple demande. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

Pour les investisseurs de l'UE : Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : www.edmond-de-rothschild.com/media/4yvncr2p/edram-fr-principaux-droits-des-investisseurs.pdf, un résumé des droits des investisseurs en français et anglais. En Espagne, la SICAV est enregistrée auprès de la CNMV sous le numéro 1801.

Pour les investisseurs suisses : Ce document à caractère publicitaire est émis par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., sise 18 rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse, une banque suisse agréée et réglementée par l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés financiers (« FINMA »).

Les compartiments d'« Edmond de Rothschild SICAV » figurant dans ce document sont des compartiments de la SICAV de droit français « Edmond de Rothschild SICAV » agréés par l'AMF qui ont été approuvés par la FINMA pour être offerts en Suisse à des investisseurs non qualifiés.

REPRÉSENTANT ET SERVICE DE PAIEMENT EN SUISSE : Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. ; Rue de Hesse 18 ; CH - 1204 Genève.

© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés.

SOCIÉTÉ DE GESTION ET DISTRIBUTEUR GLOBAL
EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47 rue du Faubourg Saint-Honoré / FR - 75401 Paris Cedex 08
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 €
Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332.652.536 R.C.S. Paris

www.edmond-de-rothschild.com